

Règlement du 2^{ème} Vauban Urban Trail 2021

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association Courir en Briançonnais en collaboration avec le service des sports et la ville de Briançon organisent le Dimanche 08 Aout 2021 la 2ème édition du Vauban Urban Trail Course ouverte à tous, homme ou femme à partir de la catégorie junior .

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à la loi , les inscriptions ne seront enregistrés que si elles sont accompagnées d'une photocopie en cours de validité de licence FFA , FSGT Athlé, FSCT Athlé, UFOLEP Athlé, FIDAL (Licence italienne) ou un certificat médical à l'aptitude de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an, conservé par l'organisateur pendant un an en tant que justificatif en cas d'accident .Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs .

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible. Il ne sera pas envoyé de courrier de confirmation d'obtention de dossard.

ARTICLE 2 BIS : EVOLUTION DU PROTOCOLE SANITAIRE (21 JUILLET 2021)

Suite à la mise à jour du protocole sanitaire par les autorités françaises à partir du 21 juillet, modifiant les conditions d'accès aux événements de plus de 50 personnes, veuillez noter les nouvelles dispositions pour le Vauban Urban Trail le 08 aout 2021

L'événement sera accessible aux coureurs uniquement sur présentation d'un Pass sanitaire (exclusivement pour les personnes de plus de 12 ans).

Le Pass sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire accompagnée d'une pièce d'identité.

Les preuves acceptées sont :

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale, soit :

- 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)

- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen)

- 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)

2. Un test négatif de moins de 48h.

Les tests RT-PCR et antigéniques sont acceptés.

Pour la fluidité de l'événement, merci de faire le maximum pour vous présenter au retrait des dossards avec un "Pass sanitaire valide".

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être prises au Magasin INTERSPORT Briançon ou télécharger sur le site internet www.trailenbrianconnais.com et envoyées à Courir en Briançonnais ,84 bis route de Grenoble ,05100 BRIANCON. Elles pourront se faire aussi en ligne sur le site GENIALP.COM

Droit d'inscription :

15 € jusqu'au 06 août 2021

20 € à compter du 07 Août 2021

ARTICLE 4 : PARCOURS

Course nature de 13 km en boucle reliant le parc de la Schappe de Briançon Ste Catherine(ville nouvelle) à la citadelle de Briançon (vieille ville) par les remparts ,la Gargouille et le Grand Caire via le pont d'Asfeld montée et traversée du fort des têtes, du fort Dauphin, du fort du Randouillet et descente au Parc de la Schappe de Briançon Ste Catherine .Dénivelé positif cumulé 500 m

ARTICLE 5 : REMISE des DOSSARDS

Les dernières inscriptions et remise des dossards auront lieu le samedi 07 Aout de 14h00 à 19h00 et le dimanche 08 Aout de 9h00 à 10h00 au Parc de la Schappe à Briançon Ste Catherine.

ARTICLE 6 : ASSISTANCE

Deux postes de ravitaillements seront installés par l'organisation au KM 5,5 : Porte de la Durance et KM 11 Arrivée parc de la Schappe

1 médecin motorisé, une équipe de la protection civile et une ambulance à l'arrivée.

ARTICLE 7 : BARRIERE HORAIRE

Pour raison de sécurité il sera installé une barrière horaire au ravitaillement de la porte de la Durance KM 7 , tout concurrent n'ayant pas pointé une Heure et vingt minutes après le départ à cette barrière devra redescendre à l'arrivée par ses propres moyens et ne sera pas classé.

ARTICLE 8 : SECURITE

La circulation sera réglementé sous les portes d'Embrun ,la Gargouille ,le Grand Caire et le chemin de ronde , il sera interdit se suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non,accompagnement en vélo strictement interdit , une équipe de serre file de l'organisation fermera la course et restera en arrière du dernier coureur.

ARTICLE 9 : METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, le directeur de course se réserve le droit de modifier son itinéraire , interrompre l'épreuve,différer ou changer le lieu de départ . Les engagements restants acquis.

ARTICLE 10 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE et AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de l'épreuve et du site traversé.

ARTICLE 11 : RECOMPENSES

Pour tous les coureurs :un textile , le journal de la course (Dauphiné libéré) avec les résultats (si adresse lisible et sauf pour les coureurs inscrits sur place Samedi et Dimanche) les ravitaillements, le chronométrage électronique.

Un lot pour les trois premiers du scratch et le premier de chaque catégorie Junior, espoir ,senior et Master de M0 à M 9 . Les lots ne seront pas envoyés et devront être retiré le soir même.

ARTICLE : 12 MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de : retard au départ, absence de dossard, falsification de dossard, dépassement du temps autorisé à la barrière horaire des Portes de la Durance , refus de se faire examiner par un médecin, suivi en vélo, toute personne souhaitant porter réclamation devra le faire oralement auprès du premier poste de contrôle rencontré et à l'arrivée par écrit au directeur de course.Coureur suivi par une tierce personne en vélo ou autre !!!!

ARTICLE : 13 CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

ARTICLE 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FFA .

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 15 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué, le tee shirt souvenir de l'épreuve pourra être retiré par une tierce personne, aucun envoi ne sera effectué. **En cas d'annulation du à la COVID 19 les inscriptions seront remboursées sauf les frais bancaires du aux engagements en ligne .**

Le directeur de course Patrick MICHEL